

La Roche-sur-Yon, le 12 août 2013

DÉLÉGATION MOYENS ET RESSOURCES
Direction des Affaires juridiques
et de la commande publique
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2013

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de **Charlotte LEYDIER** en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|-----------------------|---|---------------------------------|
| - Francis LUCAS | à | Angie LEBOEUF |
| - Roland GUILLET | à | Stéphane IBARRA |
| - Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| - Yann HELARY | à | Caroline FOUNINI |
| - Maryse SOUCHARD | à | Patrick DINEL |
| - Thierry DE LA CROIX | à | Lisiane GUIBERT |
| - Louise-Michèle GADY | à | Yannick HENRY |
| - Thierry BARBARIT | à | Yves ROULEAU (questions 7 à 35) |
| - Luc ROY | à | Mathieu DURQUETY |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 22 mai 2013 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Pour notre dernier conseil avant la trêve estivale, nous allons soumettre au vote plusieurs délibérations importantes.

Avant toute chose, j'aimerais remercier les élus, les services et nos partenaires de l'éducation pour l'excellent travail de préparation de la réforme des rythmes scolaires.

Je veux saluer une véritable mobilisation de nos services dont les Yonnais peuvent être très fiers car tout est fait pour que cette réforme se déroule au mieux dès la rentrée de septembre.

Merci aussi aux Yonnais qui se sont rendus aux réunions publiques dans les groupes scolaires de la Ville durant tout le mois de juin, et qui se sont terminées lundi. Car la réussite de cette réforme au profit de 3 500 jeunes yonnais dépend aussi grandement d'eux.

Depuis plus de 10 ans, la semaine de quatre jours et demi fonctionne dans quatre écoles yonnaises.

Fort de cette expérience positive des rythmes mieux adaptés aux enfants et du tout récent Projet Educatif Local déjà élaboré avec l'ensemble des partenaires concernés par cette réforme, la Ville de La Roche-sur-Yon se devait de ne pas priver plus longtemps les 3 000 jeunes Yonnais qui ne bénéficient pas encore de ces rythmes mieux adaptés à l'enseignement.

Des horaires spécifiques à chaque école ont été définis en partenariat avec chaque conseil d'école réunissant la Ville, la Direction académique, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Des activités péri-éducatives de qualité – 450 par semaine – sont en train de se mettre en place adaptées au contexte de chaque école.

Ces activités seront encadrées par du personnel formé et qualifié : animateurs municipaux, ATSEM, éducateurs ou clubs sportifs, intervenants culturels, associations ou animateurs des maisons de quartier...

La Ville a travaillé avec l'ACYAQ (Association de coordination yonnaise des associations de quartier) qui gère les accueils de loisirs, pour préparer au mieux la mise en place de cette réforme au bénéfice des enfants.

Dans l'esprit de la réforme, l'objectif est – et ce sera sans doute progressivement une petite révolution – d'établir de véritables parcours éducatifs cohérents et de qualité pour chaque enfant, en complémentarité entre le temps de l'école et les activités périscolaires.

Je me félicite de l'implication de plus en plus grande de tous les acteurs de l'éducation pour réussir cette réforme importante.

J'ai lu d'ailleurs avec amusement, dans la presse, que certains élus en Vendée, tels Icare ou Narcisse, se considèrent comme exceptionnels, au point de s'émanciper des lois de la République.

Guidés par une forme de tropisme local, ils considèrent que la Vendée n'aurait pas besoin des nouveaux rythmes scolaires.

Or, notre département n'est pas une exception, il n'est pas épargné par l'échec scolaire, les chiffres sont têtus. Et la Vendée est dans la République et se doit d'appliquer les lois votées par le parlement.

Ce soir, l'actualité des délibérations nous invite à porter un éclairage tout particulier sur le soutien apporté aux différentes initiatives associatives et citoyennes.

Nos derniers conseils ont souvent abordé, et pour cause, les enjeux de développement économique, d'aménagement et de renouvellement urbain, avec comme corollaire les questions d'attractivité, de dynamisation commerciale et de cadre de vie.

Tous ces défis sont poursuivis et traités grâce à un programme d'investissement ambitieux et soutenu.

Je n'y reviens pas.

Aujourd'hui, l'investissement dont nous pourrions débattre est d'une toute autre nature.

Il n'est pas matériel ni palpable, et pourtant il est bien réel. C'est l'investissement dans l'humain, dans le rapport aux autres, dans le lien social et au « bout du bout » dans le vivre ensemble.

Ce « bien vivre ensemble » est désormais connu et reconnu.

Il est en quelque sorte l'un des « traits de caractère » de notre Ville, son ADN, que l'on cultive depuis des années, que l'on entretient notamment grâce à la culture de la participation initiée depuis des années.

Ce bien vivre n'est pas la propriété de la municipalité !

C'est avant tout le « fruit » et la résultante d'un travail quotidien assuré par les acteurs, bénévoles pour la plupart, du monde associatif et citoyen.

Dans les délibérations qui vont suivre, les élus pourront rappeler que rien ne peut être mené sans l'adhésion des citoyens. Cet engagement doit être facilité et accompagné.

C'est le choix qu'a fait la Ville en aidant les projets et initiatives locales en direction :

- de la solidarité, avec les épiceries solidaires.
- de la jeunesse, avec le festival « MÉTÉORES » ou avec le soutien apporté aux camps de jeunes dans le cadre des jumelages.
- du sport, avec les subventions et les équipements apportés pour accompagner les accessions en niveau supérieur.
- de la culture enfin, avec le soutien apporté notamment au festival COLORS pour leur biennale de danse.

La plupart de ces initiatives et la plupart de ces associations, qui œuvrent au quotidien sur notre territoire, ont souvent trouvé le « terreau » propice à leurs actions au sein même des maisons de quartiers.

Ils y ont d'abord trouvé des moyens matériels mis à leur disposition, une certaine dynamique au contact des autres associations, ainsi qu'une occasion de mener collectivement des manifestations d'ampleur au profit de l'animation des quartiers.

Il n'y a qu'à voir ce qui est proposé cet été encore dans tous les quartiers, pour tous les publics.

« Institutions » communales, véritables « laboratoires » du lien social, les maisons de quartier font partie intégrante de la ville. Elles sont des lieux de rencontres, de projets et d'échanges qui ont montré leur pleine utilité, plus encore lorsque la conjoncture est difficile et lorsque les besoins de solidarités se font criants.

Je ne parle pas des conventions Ville-ACYAQ qui permettent, chaque été, la mise en place de Loisirs en Liberté en direction de la jeunesse (montant important de 48 914 euros) ou encore sur la mise en place des centres de loisirs pour les Yonnais de moins de 13 ans et les séjours courts pour les moins de 18 ans.

Je veux parler, bien au-delà, de tout ce que font les maisons de quartiers et l'ACYAQ au quotidien. Yannick HENRY y reviendra au cours de la première délibération qui consacre les moyens affectés aux maisons de quartiers et à leur coordination.

Vous verrez que contrairement à d'autres, nous ne réduisons pas notre soutien ; bien au contraire. Malgré le contexte, nous maintenons et même augmentons l'enveloppe qui leur est affectée pour leur fonctionnement.

Nous le faisons sans augmenter les impôts municipaux, de manière responsable, car nous savons que ce « coût » est en réalité un investissement, dans l'avenir, dans la vitalité associative et dans la cohésion !

C'est pour cela que nous avons tenu à engager la reconstruction du café club des Forges, inauguré le mois dernier et qui est une belle réussite saluée par le Préfet.

C'est pour cela aussi que récemment nous avons voté l'acquisition de l'assiette foncière du site de la future maison de quartier du Pont Morineau, autre projet important pour la vitalité associative du quartier.

Je vous invite à écouter très attentivement la présentation qui va suivre de l'Adjoint à la démocratie participative, à la vie associative et des quartiers.

Vous verrez que le travail mené durant des années en collaboration avec les citoyens a fait changer les habitudes, évoluer les mentalités et responsabilisé les acteurs.

Petit à petit, année après année, nous passons du citoyen consommateur au citoyen « co-réalisateur », acteur du développement de son quartier et de la ville.

De plus en plus, nous partageons une histoire commune, ponctuée de rencontres et de projets qui nous permettent de « forger une sensibilité commune et de contribuer à construire une communauté » comme le rappelait André Malraux.

C'est une évolution intéressante, qui vient tordre le cou aux idées reçues, et qui confirme que le citoyen yonnais est capable de se « retrouver » sur l'intérêt général et qu'il n'est pas guidé par une approche individuelle ou égoïste.

L'émergence de cette nouvelle « culture » n'est pas étrangère aux moyens mis à disposition par la Ville qui permettent aux citoyens de débattre et de retenir eux-mêmes les projets et actions qu'ils jugent bons.

Dans un tout autre domaine, une délibération peut paraître anodine (la délibération numéro 24). Elle ne l'est pas vraiment. Il s'agit du projet de réorganisation et de modernisation d'une partie du CTM, plus précisément du garage qui sera reconstruit sur une autre partie du terrain rue Monge.

C'est une vraie modernisation pour donner aux agents de ce secteur de meilleurs outils et conditions de travail, mais c'est aussi une occasion de faciliter le développement d'une entreprise phare de notre ville. Je veux parler d'ATLANTIC, à qui nous vendons la parcelle où est actuellement le garage du CTM pour qu'elle puisse se développer au mieux et conserver ici à La Roche-sur-Yon ses centres vitaux.

Allier modernisation du service public et appui au développement économique me semble illustrer une autre partie importante de notre politique. »

1	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET A LEUR COORDINATION POUR 2013
----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Comme chaque année, il est alloué aux associations de gestion et d'animation de quartiers et à l'ACYAQ (association de coordination yonnaise des associations de quartiers) des subventions.

Les montants de ces subventions, dont le montant global est de 1 528 134 € pour 2013, sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution d'un montant global de 1 528 134 € répartis comme suit :

- Association Vivre à St André : 103 580 €,
- Association de gestion de la Maison de Quartier des Pyramides : 132 200 €,
- Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest : 98 020 €,
- Association de quartier de la Vallée Verte : 147 285 €,
- Association pour la gestion de la Maison de Quartier de la Liberté : 97 520 €,
- Association Ensemble au Val d'Ornay : 96 310 €,
- Association du Centre d'Animation Jean Yole : 90 000 €,
- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg : 120 870 €,

- Association de Quartier du Pont Morineau : 89 210 €,
- Association de coordination Yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ) : 553 139 €.

Y. HENRY rappelle que le présent dossier s'inscrit dans la suite des assemblées générales de l'ACYAQ et des maisons de quartier. Il s'agit de la répartition du montant global de subventionnement voté en février 2013 lors de l'adoption du budget primitif.

Il annonce la diffusion d'un film élaboré à partir des interventions des membres des associations des maisons de quartier. Mais avant cette projection, il souhaite revenir sur une intervention datant de l'année 2002 où il exposait alors quelques éléments liés aux maisons de quartier. Il cite ses propos :

« Si la sécurité n'est ni de droite ni de gauche - car elle est avant tout un phénomène sociétal -, les réponses apportées diffèrent en fonction de notre capacité à aborder les problématiques dans leur globalité ou pas. Autrement dit, nous devons continuer d'aborder le tout sécuritaire par une quadruple réponse basée sur :

- l'apprentissage de la citoyenneté,
- la prévention et le lien social,
- la médiation sociale et la justice,
- la sécurité urbaine et la sécurité publique. »

La prévention, par le biais des travailleurs sociaux, des éducateurs-animateurs et des associations qui œuvrent dans ce sens, constitue l'un des éléments fondateurs de cette paix sociale qui fait la force de notre territoire.

On ne dira pas qu'il n'existe pas de problème à La Roche-sur-Yon. Cependant, pour une ville assurant une fonction de centralité, la qualité de vie est plutôt agréable. De même, le lien social y joue un rôle non négligeable. Aussi, force est de constater que la vitalité des nombreuses associations yonnaises favorise l'appartenance à une collectivité humaine, où l'on peut se parler, se rencontrer et se comprendre pour mieux s'apprécier.

Qu'il s'agisse des maisons de quartier, des instances participatives ou de toute structure au sens générique du terme, il est indispensable de rendre accessibles tous les lieux qui favorisent l'égalité des chances et l'intégration. Les dispositifs contractuels nécessaires à la réalisation des objectifs doivent être considérés comme des outils, l'important étant d'afficher une grande lisibilité des actions et des projets, dont le citoyen est appelé à en devenir acteur. Il ne s'agit d'une vision ni idyllique ni caricaturale mais bien d'une architecture sociale fondée sur une volonté politique des équipes municipales successives, qu'il nous faut pérenniser pour aboutir à toujours plus de prévention et de lien social. »

Il considère que cet exposé est toujours d'actualité et montre la volonté des équipes municipales successives de mettre en place ces outils qui créent du lien social. Il tenait à rappeler ces éléments avant le cour-métrage proposé aux élus.

Projection d'un film sur les maisons de quartier.

Y. HENRY souhaite insister sur le fait que cette dynamique est créée par les habitants des quartiers et que la Ville apporte, tout comme la CAF, un soutien en qualité de partenaire. Ce partenariat a évolué au fil du temps : jusqu'en 1994, les maisons de quartier étaient reconnues en tant que lieu d'animation grâce à l'agrément du plan social de la CAF qui apportait reconnaissance et versait une subvention. La Ville a également soutenu ces neuf maisons de quartier jusqu'en 1995.

Le partenariat s'est ensuite amplifié par la mise en place d'une coordination pour mutualiser un certain nombre de choses et notamment la gestion du personnel. C'est ainsi qu'est née l'ACYAQ. Cette association a pour mission essentielle d'être à la disposition des projets de chaque quartier, et donc de favoriser leur développement.

La CAF a toujours eu la reconnaissance de cet agrément social vis-à-vis de la Ville. Il s'est ensuite développé par l'intermédiaire du projet « Famille », qui a permis d'apporter des moyens supplémentaires aux quartiers. La CAF intervient donc aujourd'hui sur deux aspects auprès des quartiers, d'une part le projet social et, d'autre part, le projet « Famille ».

A partir de 2006, la Ville a signé un projet d'animation global et social avec les quartiers et la CAF, reconnaissant ensemble que le projet social de quartier et la mission d'intérêt général pouvaient ne faire qu'un. Les quartiers ont présenté un diagnostic pour développer ce projet d'animation global et social suite à évaluation réalisée auprès des habitants.

La deuxième signature du PAGS entre la CAF, la Ville et les quartiers concernés permet donc de suivre l'évolution de chaque projet et de pouvoir en discuter avec les quartiers. Cette évaluation tripartite permet ainsi de connaître la situation financière de chaque quartier.

Ce travail est réalisé depuis quatre ans. Cette analyse est partagée entre la Ville et les quartiers qui sont d'ailleurs très conscients et très soucieux de leur gestion financière.

Suite à ces deux évaluations, il peut être éventuellement discuté de la ventilation des subventions. La proposition de ce soir a été arrêtée grâce aux différents échanges et discussions avec la totalité des quartiers. Toutes les assemblées générales se sont tenues avant de communiquer cette répartition.

Il est en effet essentiel d'attendre le résultat de l'année précédente et de pouvoir entendre les propositions de l'année en cours pour faire une ventilation de ces subventions.

Il rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon continue de soutenir encore plus les maisons de quartier depuis deux ans (+ 1 % en 2012 et + 1 % en 2013). La subvention de fonctionnement de 1 513 000 € en 2012 est passée à 1 528 000 € en 2013, soit 15 000 € de plus.

Il expose le fonctionnement des augmentations sur les quatre quartiers prioritaires, en fonction des transformations à venir ou de l'importance des projets sur le plus grand nombre d'habitants.

A. AUBIN SICARD fait l'intervention suivante :

« Je n'ai pas de demande de précision car votre présentation était très détaillée. De plus, je n'ai pas entendu parler du « bas de laine de la maison » de quartier des Forges, comme cela a été évoqué en commission.

Globalement, la délibération de ce soir nous laisse une impression assez mitigée et assez paradoxale. D'un côté, vous donnez l'impression de vouloir serrer au maximum les budgets depuis le début du mandat, sur cette question de dotation de fonctionnement aux maisons de quartier, et de l'autre, les budgets semblent totalement ouverts sur d'autres types de dépenses, appelées « dépenses de prestige ».

Aussi, pour cette année, les subventions affectées aux maisons de quartier augmentent donc de 1 %, comme l'année dernière. De la même façon, comme l'année dernière, ces augmentations ne concerneront pas toutes les maisons de quartier. Par conséquent, vous n'avez pas privilégié un concept qui vous est pourtant cher, à savoir le concept d'égalité, puisque vous avez décidé d'attribuer des priorités sur telle ou telle structure. Pourquoi ces priorités ? Certes, il y a des projets qu'il faut aider. Mais pas seulement. Il existe aussi des structures qui connaissent des difficultés de trésorerie. Or, je n'en ai pas entendu parler. Il convient donc d'intervenir pour parer à ces difficultés, sachant que ces difficultés de trésorerie ne sont pas si étonnantes que cela pour telle ou telle structure.

Concernant la position de notre groupe, je vous rappellerai que nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur cette question et sur ce type de délibération. Une première fois en 2009, puis, jusqu'en 2012, nous avons eu l'occasion de revenir sur ces questions. À chaque fois, nous avons émis quelques doutes et quelques inquiétudes sur la situation financière de certaines de ces structures. À ce titre, je vous renvoie à notre dernière intervention de l'année dernière.

Par ailleurs, je me suis livrée à un petit exercice à l'occasion de cette délibération. J'ai regardé depuis 2008, c'est-à-dire depuis le début de mandat, quelle avait été l'évolution des subventions que vous aviez bien voulu accorder à ces différentes maisons de quartier structure par structure et année après année. Cela a d'ailleurs été très instructif. Quelle ne fut pas ma surprise ! Je voudrais donc vous donner quelques exemples tout à fait emblématiques avant de dresser un constat plus général.

Le premier exemple concerne la maison de quartier de Saint-André d'Ornay, qui a connu une évolution d'un euro sur l'ensemble du mandat. Sur le quartier des Pyramides, c'est le double, à savoir deux euros. Sur le Pont Morineau, l'évolution est de neuf euros. Et l'on pourrait continuer ainsi.

Aussi, pour résumer, et afin d'avoir une approche un peu plus générale, je crois que trois tendances se dégagent sur ce mandat concernant les subventions que vous avez bien voulu délivrer. Durant la première phase (2008-2009), les augmentations de dotation sont tout à fait ridicules puisqu'elles concernent les trois que je viens juste de vous citer. Il y a même des baisses de subventions. Forges : - 277 € entre 2008 et 2009 et la Liberté : - 207 €.

Pendant la deuxième phase d'évolution (2009 à 2011), on constate une stagnation quasi-générale des dotations affectées aux maisons de quartier au cours de ces trois années. Enfin, durant la troisième phase (2012-2013), on remarque effectivement quelques augmentations, à savoir 1 % en 2012 et 1 % en 2013.

Si l'on pousse l'analyse un peu plus loin, on ne peut pas dire que vous ayez particulièrement « bichonné » les maisons de quartier sur cette question des dotations de fonctionnement. D'ailleurs, vos subventions n'ont même pas suivi l'évolution de l'inflation au cours de ces six dernières années.

Je crois que tout ceci confirme un constat que notre groupe a déjà établi lors du dernier conseil par la voix de Jacques BESSEAU. En effet, vous n'avez pas décidé de mettre l'humain au cœur de ce mandat mais bel et bien la pierre.

Cependant, nous voterons pour cette délibération car nous ne voulons pas pénaliser les maisons de quartier. Pour autant, ce vote ne signifie pas que nous cautionnons votre politique car je pense que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait faire sur cette question. Vous avez préféré consacrer des augmentations de budget sur les dépenses de prestige. Or, nous aurions peut-être pu faire un peu plus pour ces structures associatives. »

P. YOU revient brièvement sur la genèse de ces maisons de quartier. Il rend hommage aux militants qui travaillent depuis plus de 20 ans dans ces associations et notamment aux fédérations d'éducation populaire qui ont été le socle sur lequel les maisons de quartier ont posé leurs fondations, par leurs

bénévoles et la mise à disposition d'éducateurs formés à l'éducation populaire.

J. SOULARD regrette les facilités langagières utilisées par l'opposition. Il rappelle à nouveau que les subventions relèvent du budget de fonctionnement et n'ont aucun lien avec les programmes d'investissement entrepris par ailleurs.

Il précise également que le programme municipal a clairement proposé un maintien des subventions, tout au long du mandat et sans augmentation. Il relève par surcroît que d'autres collectivités du département n'accordent aucune subvention aux maisons de quartier, sans que cela n'interpelle les élus d'opposition.

Y. HENRY conseille à **A. AUBIN SICARD** d'aller à la rencontre des membres ou des présidents des associations des maisons de quartier pour leur demander leur ressenti sur la gestion des subventions depuis 2008.

Quant à l'affirmation entendue d'un manque de soutien à ces associations, il la conteste en s'appuyant sur quelques données :

- Depuis 10 ans, les subventions de fonctionnement ont été augmentées de 50 %.
- Sur 11 millions d'euros de subventions globales à la vie associative, 4 millions d'euros reviennent à la vie des quartiers.
- L'entretien, les remises en état et les secrétariats sont pris en charge par la Ville.
- Les subventions de fonctionnement ont augmenté de 1 % en 2012 et 1 % en 2013.

M. DAVID fait l'intervention suivante :

« Ce n'est ni une élue de droite ni une élue de gauche qui s'adresse à vous. Il s'agit simplement d'une intervention spontanée car j'ai apprécié certains propos et notamment l'intervention de Monsieur YOU. Je reprendrai également à mon compte certains propos prononcés par Yannick HENRY. Je ne critiquerai pas Anne AUBIN-SICARD, dans la mesure où elle n'était évidemment pas présente à l'origine des maisons de quartier et compte tenu de la connaissance et de la participation qu'elle a pu avoir dans cette ville sur les questions importantes qui viennent d'être traitées.

Monsieur le Maire, j'ai eu la chance de participer au mandat de 1971-1977, et les prédécesseurs de vos courants politiques vous ont laissé en héritage un certain nombre de centres socioculturels. À l'époque, il ne s'agissait pas de maisons de quartier, mais je vous assure que la différence n'était pas si énorme que cela, entre ce que nous traitions à l'époque et ce que vous traitez actuellement avec tous les bénévoles et les habitants des quartiers. Je ne peux donc pas vous laisser vous quereller sur des positions purement politiques pour un sujet aussi important que celui-ci. Je souhaite d'ailleurs que la Ville de La Roche-sur-Yon, quelle que soit sa gouvernance, continue d'attacher la même importance que vos prédécesseurs de droite et que vous avez pu manifester au cours des différents mandats auxquels j'ai pu participer. »

A. MAISONNEUVE LE BREC s'interroge : d'une part, on accorde un budget de 1,5 million d'euros qu'on qualifie de constant et, d'autre part, on indique que ce budget a évolué au travers du matériel et du personnel mis à disposition. Il souhaite donc connaître précisément ce que coûtent les subventions, à La Roche-sur-Yon.

Y. HENRY précise à nouveau : 11 millions d'euros de participation de la Ville au monde associatif dont 4 millions d'euros, soit 38 % à la dynamique des quartiers.

Monsieur le Maire ajoute que ce budget de fonctionnement ne représente effectivement qu'une partie de ce que la Ville apporte à ces associations et comme la mise à disposition de personnel suit le coût de cette masse salariale, on peut dire que le soutien augmente progressivement. Malgré tout, il est certain que tous les acteurs associatifs ont bien compris que ces subventions ne peuvent augmenter indéfiniment. Le travail de mutualisation et de coopération réalisé par les maisons de quartier montre que cette notion est parfaitement intégrée par les dirigeants. D'autre part, il note que les efforts d'investissement et de modernisation de certains équipements, telles la reconstruction du Café-club ou les restructurations des maisons de quartier, favorisent le rapprochement des habitants et participent également au « vivre ensemble ». Quant aux remarques de l'opposition, elles ne l'étonnent pas, puisque ces considérations budgétaires relèvent d'une incompréhension du fonctionnement des maisons de quartier, de cette culture associative particulière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	ÉPICERIES SOLIDAIRES DE LA LIBERTE ET DE LA GARENNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA LIBERTE ET A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES PYRAMIDES
----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon agit pour répondre aux besoins des Yonnais fragilisés. Dans ce cadre, un effort important est fait pour promouvoir une aide alimentaire qui soit digne et respectueuse des personnes. Les épiceries solidaires constituent un outil qui apporte aux personnes à la fois une plus grande variété de produits alimentaires et d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement favorisant une insertion sociale et professionnelle. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention aux deux associations de gestion de maison de quartier :

- Liberté 27 260 € (correspondant à 19 760 € pour l'achat complémentaire aux produits distribués par la Banque Alimentaire et 7 500 € pour la participation à la rémunération du salarié de l'épicerie Clé de Sol) ;

- Pyramides 31 472 € (correspondant à 23 972 € pour l'achat complémentaire aux produits distribués par la Banque Alimentaire et 7 500 € pour la participation à la rémunération du salarié de l'épicerie Episol).

Le calcul de la subvention pour les achats de produits alimentaires et d'hygiène s'effectue sur la base d'1 € par semaine et par bénéficiaire pendant 52 semaines. Le montant fluctue en fonction du nombre de bénéficiaires inscrits chaque année.

A. AUBIN SICARD rappelle que le groupe La Roche Gagnante s'est toujours prononcé en faveur des épiceries solidaires. Elle s'irrite d'être en butte à des attaques personnelles qu'elle doit subir depuis plusieurs mandats. Enfin, elle demande à Monsieur le maire d'admettre l'idée qu'il existe une « droite sociale ».

R. MESTRE (intervention inaudible)

F. VIGNAULT confirme qu'il y a bien eu une présentation complète de l'aide sociale en conseil. Elle ajoute que la situation a tout de même évolué, notamment sur les aides facultatives supplémentaires, comme celle aux personnes en attente de ressources mise en place au 1^{er} janvier 2013. Les aides accordées dans le cadre des épiceries solidaires ne sont, de toute façon, qu'un des éléments de la politique sociale de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU FESTIVAL « METEORES »
----------	--

Rapporteur : Mme Charlotte Leydier

A l'occasion du festival « Météores » qui aura lieu du 21 au 29 septembre 2013, les associations Fuzz'Yon, Frag'n' Fun, Break Dance Yonnaise et Urban Connexion programment et organisent plusieurs événements. La Ville de La Roche-sur-Yon se propose de soutenir l'organisation de ces initiatives à destination des publics jeunes en octroyant une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Fuzz'Yon, 2 000 € à l'association Frag'n Fun, 5 000 € à l'association Break Dance Yonnaise et 2 500 € à l'association Urban Connexion, soit un montant global de 24 500 €.

A. AUBIN SICARD souhaite connaître le montant d'augmentation de la subvention à Break Dance Yonnaise.

C. FOUNINI répond (intervention inaudible)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N'ont pas pris part au vote : Mme Patricia Cereiço, Mme Charlotte Leydier

4	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BREAK DANCE YONNAISE » POUR L'ORGANISATION DE « COLORS 2014 »
----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Suite au succès de la première édition du festival « Colors » en 2012, l'association Break Dance Yonnaise prépare la nouvelle édition de cet événement qui aura lieu en mai 2014. La manifestation rassemblera des danseurs amateurs et professionnels pour des temps forts dans différents quartiers de la ville et en centre ville, avec une clôture sous forme d'une grande parade dansée.

Afin de soutenir cet événement qui a su conquérir les Yonnais dès sa première édition et d'aider l'association à mettre en œuvre dès à présent ce projet, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une première part de subvention exceptionnelle à Break Dance Yonnaise, d'un montant de 40 000 €.

R. MESTRE (*intervention inaudible*)

Monsieur le Maire indique bien connaître cette association qui réalise un travail vraiment remarquable, qui reste fidèle à son quartier et qui possède une équipe pédagogique et culturelle qu'il qualifie d'exceptionnelle. Il indique s'être engagé au soutien de la Ville à hauteur de 100 000 euros. De ce fait, il proposera au vote du conseil municipal, au mois de mars prochain, une subvention de 60 000 euros qui complètera les 40 000 euros présentés ce soir.

A. MAISONNEUVE LE BREC s'interroge sur l'origine des fonds d'une somme non discutée en commission ni validée par l'assemblée municipale.

M. CHANTECAILLE indique à **R. MESTRE** qu'il convient de voter cette subvention dès maintenant car le travail de préparation pour le projet prévu le 24 mai 2014 commence dès cet été.

A. VALIN rappelle qu'un des rôles des politiques est d'anticiper.

A. MAISONNEUVE LE BREC rappelle à **A. VALIN** qu'en terme d'anticipation, l'échéance des municipales en 2014 devrait inciter à la prudence quant aux promesses faites aux associations.

P. CEREIJO considère que le calendrier politique n'arrête pas la vie locale. En outre, le budget pour l'année 2014 sera voté fin 2013. Ce budget permettra à la Ville d'assumer l'ensemble de ses responsabilités.

J. SOULARD compare les propos d'**A. MAISONNEUVE LE BREC** au déficit laissé par **M. SARKOZY**, ex-Président de la République, à la fin de son quinquennat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA ROCHE VENDEE FOOTBALL ET A L'ETOILE SPORTIVE ORNAYSIEENNE FOOTBALL VENDEE LA ROCHE SUR YON
----------	---

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Suite aux bons résultats de l'équipe première de La Roche Vendée Football qui évoluera l'année prochaine en championnat de France de CFA 2 et à l'accession de l'équipe 2 en DH, il est proposé l'attribution d'une subvention de 50 000 €.

Pour l'ESO Football, qui accèdera en DH avec son équipe 1 garçons pour la saison 2013/2014, il est proposé l'attribution d'une subvention de 5 000 €.

R. MESTRE souhaite connaître le montant de subvention accordé au football à La Roche-sur-Yon.

Y. ROULEAU précise : 140 000 euros pour La Roche Vendée Football et 120 000 euros pour l'ESO.

A. LEBOEUF fait remarquer que **R. MESTRE**, membre de la commission des finances, a déjà eu communication de ces chiffres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	PARTICIPATION FINANCIERE AU CAMP CIRQUE DE GUMMERSBACH (ALLEMAGNE) DANS LE CADRE DES 45 ANS DE JUMELAGE ENTRE LES 2 VILLES
----------	---

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

A l'occasion de la célébration des 45 ans de jumelage entre Gummersbach (Allemagne) et La Roche-sur-Yon, les deux communes ont décidé d'apporter leur soutien financier à une activité de jeunesse qui se déroulera du 5 au 10 août 2013. Ce camp cirque réunira des enfants des deux villes âgés de 8 à 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un soutien financier de 250 € à la Ville de Gummersbach pour la réalisation de ce projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONSTRUCTION D'UN POLE CULTUREL - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION
----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le projet de construction du Pôle Culturel peut être subventionné, entre autres dans le cadre de l'avenant à la convention cadre territoriale pour le territoire spécifique de la Ville de La Roche-sur-Yon du contrat de projets ETAT - REGION 2007/2013. L'avenant a été notifié le 7 mai 2013.

Le Conseil Municipal est appelé à valider le plan de financement de l'opération, à savoir :

- Etat 'FNADT' = 400 000 €
- Région 'Equipements structurants d'intérêt régional' = 3 000 000 €
- Région 'CTU' = 1 740 140 €
- Ville de La Roche-sur-Yon = 15 465 708 €

soit un total de 20 605 848 € ;

et à autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions aux taux les plus élevés possible.

R. MESTRE se dit en accord avec ce projet. Même si la somme de 15 millions d'euros est importante, une ville comme La Roche-sur-Yon doit mettre les moyens du financement.

J. BESSEAU indique que son groupe reste dans l'abstention sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'il déposera une demande de subvention au Conseil général. En effet, ce projet concerne près de 1 000 élèves, il a une vocation départementale et il serait logique que le Conseil général intervienne sur ce type de dossier.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

8	TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MISES A DISPOSITION DES COLLEGES
----------	--

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour les collèges, actualisés pour la période de septembre 2013 à juin 2014.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Si nous avons bien compris, le Conseil général n'a pas encore donné son accord. Peut-être cherche-t-il encore à comprendre la raison de cette augmentation que vous n'avez pas expliquée, qui s'élève à 3,6 %. Or, par les temps qui courent, ce n'est pas une augmentation habituelle, d'autant plus qu'elle n'est que d'un an, sachant que nous venons de parler d'augmentation de subvention de 1 à 2 % sur six ans. Certes, les financiers du Conseil général se posent la question du bien-fondé et du pourquoi, mais l'année dernière, tout avait été voté le 23 mai 2012 pour les collèges et les lycées et il n'y avait pas eu de problème. Cette année, nous passons en deux votes : un pour les lycées et la Ville de La Roche-sur-Yon et un autre pour les collèges et pour la Ville. Il y a donc probablement quelque chose à expliquer. C'est pourquoi notre groupe ne prendra pas position sur cette décision.

Vous pouvez conclure une décision tripartite. Cependant, si la décision n'est prise qu'entre la Région et la Ville de La Roche-sur-Yon - et autant que je sache elle doit impliquer le Conseil général qui n'a pas pu faire partie de cette concertation -, ce n'est donc pas la grille régionale qui s'applique. Il doit y avoir une autre concertation. Aussi, comme nous souhaitons avoir plus de renseignements pour prendre position, nous nous abstenons sur cette décision. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

9	FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2012
----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

Par courrier du 2 mai 2013, le Préfet de la Vendée a informé la Ville que le Conseil départemental de l'éducation nationale a donné un avis favorable, lors de sa séance du 20 février 2013, au maintien du montant de l'indemnité représentative de logement qui s'élèverait alors à 2 186,40 euros.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette mesure. Si elle est définitivement adoptée par le Préfet de la Vendée, il n'y aura pas de dépense à imputer sur le budget Ville au titre du complément communal de l'année 2012.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 23 OCTOBRE 2001 RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE VICTOR HUGO
-----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

La convention de fonctionnement conclue entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'IUFM le 23 octobre 2001 arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2012-2013.

Pour assurer le fonctionnement continu de l'école élémentaire Victor Hugo, sise 26, 28 et 30 rue Emile Faguet, il est nécessaire de procéder par avenant à sa prolongation avec le site IUFM de La Roche-sur-Yon, ce jusqu'à son transfert sur un autre site en fin d'année scolaire 2013-2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	ELIMINATION DE DOCUMENTS DES COLLECTIONS DE LA COMMUNE (CENTRE DE DOCUMENTATION DU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)
-----------	--

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Dans le cadre de la gestion des collections publiques de la commune, il est procédé à l'élimination de documents conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal du 24 juin 1998.

Cette opération, appelée communément 'désherbage', concerne des documents périmés, abîmés ou inadéquats en relation avec la nature des collections.

Il est proposé au Conseil municipal de prononcer le déclassement des documents concernés du centre de documentation du Service des Relations internationales.

R. MESTRE souhaite connaître la nature des documents du centre de documentation du service des Relations internationales dont on prononce le déclassement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	ADHESION A L'ASSOCIATION 'COORDINATION D'ACTEURS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DE VENDEE' (CASI 85)
-----------	---

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Afin de reconnaître une collaboration déjà étroite avec l'association 'Coordination d'Acteurs de Solidarité Internationale de Vendée' (CASI 85), en particulier à l'occasion de la Semaine de la solidarité internationale, et de démultiplier les actions de la Ville, notamment au travers de son centre de ressources RITIMO, il apparaît opportun de formaliser la relation de la Ville de La Roche-sur-Yon via son Service des Relations internationales avec cette association.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de La Roche-sur-Yon à la CASI 85.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	MULTI-ACCUEIL ET MAIRIE ANNEXE DE LA VALLEE VERTE - CESSION D'UN TERRAIN A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AVENUE PICASSO - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION ET LA VILLE
-----------	--

Rapporteur : Mme Caroline Founini

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la nouvelle assiette foncière de la parcelle cédée à La Roche-sur-Yon Agglomération pour l'édification du multi-accueil et de la mairie annexe de la Vallée Verte, ainsi que les modifications de la clé de répartition financière dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui passe de 6,5 % à 9,4 %.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE : DEMOLITION DU CENTRE COMMERCIAL DES FORGES - ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT DES COMMERCANTS
-----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, un certain nombre de démolitions ont été actées par l'ensemble des partenaires du projet, notamment sur le quartier des Forges. A ce titre, le centre commercial des Forges, accueillant deux commerçants (salon de coiffure et auto-école) fera l'objet d'une démolition prévue pour la fin 2013.

Un accompagnement financier au relogement de ces deux structures a été mis en place entre les Services de l'Etat, Vendée Habitat et la Ville de La Roche-sur-Yon, en qualité de Porteur du Projet ANRU. Il est proposé au Conseil d'autoriser le CCAS à imputer sur les crédits du dispositif ' Bouclier logement 'une somme de 4000 euros permettant de contribuer au relogement des commerçants du site.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la collectivité approuvé en décembre 2012, l'action 1.2 vise à promouvoir le développement des écoQuartiers.

En parallèle, le ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement propose une démarche nationale de labellisation des écoQuartiers pour distinguer l'exemplarité des démarches, clarifier les conditions de réussite des écoQuartiers et passer à une diffusion à grande échelle.

Le processus d'attribution de label se déroule en 3 temps dont une première étape où la collectivité signataire montre son engagement et sa motivation pour la démarche de labellisation.

Les deux étapes suivantes correspondent à l'analyse puis à l'évaluation des projets d'aménagements labélisables (quelles que soient leurs maîtrises d'ouvrage).

La signature de cette charte d'engagement fait l'objet de cette délibération : elle encourage les élus à suivre les 20 engagements vers la ville durable regroupés en 4 catégories :

- Démarche et processus : faire du projet autrement.
- Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien.
- Développement territorial : dynamiser le territoire.
- Préservation des ressources et adaptation au changement climatique : répondre à l'urgence climatique et environnementale.

La sélection des projets susceptibles de labellisation interviendra dans un second temps.

La constitution du dossier de candidature sera réalisée par la maîtrise d'ouvrage de chaque opération privée, publique ou déléguée.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Nous nous félicitons de cet engagement dans la démarche éco-quartier. Sans attendre ce label, notre majorité plurielle a déjà imputé la transformation écologique de notre territoire pour consommer moins de terres agricoles, densifier la ville et limiter l'utilisation de la voiture.

Le label éco-quartier permettra de mieux faire connaître nos réalisations. Cependant, c'est beaucoup plus qu'une opération de communication.

Tout d'abord, parce que la démarche éco-quartier concerne toute la ville. Il ne s'agit pas de créer un ou deux quartiers expérimentaux, mais d'aller vers la transformation écologique de tout un territoire, en priorité sur les quartiers existants et, plus encore, sur les quartiers d'habitat social. Par exemple, avec les projets à venir sur l'îlot Forges-Bacqua-Leclerc.

Mais aussi parce que c'est toute une démarche d'accompagnement que nous propose Cécile DUFLOT et le ministère de l'égalité des territoires. S'engager dans la démarche d'éco-quartier, c'est pouvoir se dire : « qu'on ne saura pas mieux faire que les autres. » C'est regarder ce qui se passe ailleurs et écouter les propositions qui nous sont faites.

L'accompagnement de la démarche éco-quartier par les services du ministère, de la conception jusqu'à la mise en œuvre, nous permettra d'enrichir nos projets locaux. Ce n'est pas une nouvelle norme à respecter froidement, mais un référentiel avec des idées innovantes à partir desquelles il faut dialoguer et écouter, pour s'adapter aux enjeux de chaque territoire.

Le référentiel éco-quartier évoque par exemple les logements bioclimatiques, la qualité de l'air intérieur, la gestion intégrée des eaux pluviales et des eaux usées - sujet qui nous est cher -, la biodiversité, les déplacements doux, la gestion des déchets de chantier, etc.

Permettez-nous d'insister sur l'une de ces idées fortes : la production et la consommation locale. Le référentiel éco-quartier invite au minimum à soutenir la création d'une AMAP où un paysan fournit des palmiers bio aux habitants d'un quartier. Mais ce référentiel invite à aller plus loin pour que les éco-quartiers prévoient un emplacement pour de la production locale, par exemple, quelques hectares pour l'installation d'un maraîcher bio. Les jeunes paysans qui souhaitent s'installer ont du mal à trouver les quatre ou cinq hectares qui leur suffisent pour une activité maraîchère.

La Ville de La Roche-sur-Yon peut les aider en réservant de petites parcelles pour la création d'une agriculture nourricière de proximité aux limites de la ville.

Face à l'étalement urbain et à la consommation de terres agricoles, particulièrement forte en Vendée, l'avenir est à la création de nouvelles installations agricoles. Voilà le type de projets innovants que nous avons envie de porter. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent.

Il semble très difficile que la transformation écologique devienne enfin la priorité du gouvernement. Un changement de cap s'impose. Les citoyens et les collectivités territoriales doivent se saisir de cet enjeu sans attendre. Nous sommes convaincus que c'est aussi en portant un nouvel espoir écologiste

que nous répondrons à la crise et que nous ne laisserons plus la place aux droites autoritaires. »

S. IBARRA ajoute :

« Je voulais juste apporter une précision sur le volet de création-installation de nouvelles exploitations sur le territoire de la ville. Tout d'abord, il faut du foncier disponible, ce qui n'est pas le cas de la ville de La Roche-sur-Yon. En effet, le foncier est occupé en partie par des exploitations agricoles et nous faisons de gros efforts pour les conserver. Récemment, nous avons par exemple aidé des maraîchers à rester sur le territoire en retravaillant leur outil de travail, malgré l'impact de l'urbanisation. D'autre part, nous avons également une convention avec la SAFER, qui nous alerte dès que des terres sont disponibles, vacantes et mises en vente. C'est le seul levier sur lequel nous pouvons agir. Car, contrairement à des zones d'habitat ou économiques, il n'existe aucun levier juridique permettant à la Ville de préempter ou d'exproprier des terres agricoles pour installer des maraîchers. Certes, nous avons la chance d'avoir des propriétés agricoles sur la couronne de la ville de La Roche-sur-Yon, mais il n'y a pas de terres disponibles pour l'instant. Par ailleurs, nous participons aussi à l'observatoire agricole dans le cadre de Pays Yon et vie. Concrètement, nous regardons les exploitations qui pourraient être fragilisées pour des raisons d'urbanisation, par rapport à l'âge des exploitants ou du type de production pour rester en veille. Pour autant, nous ne pouvons pas bousculer les choses en termes de calendrier. »

M. PELTAN déclare :

« Vous avez rappelé Monsieur SOULARD que la mise en place de ce label national éco-quartier avait été décidée par le ministère de l'égalité des territoires et du logement dans l'objectif de donner un cadre mieux défini aux éco-quartiers et de mieux harmoniser les démarches qui conduisent à leur mise en place.

L'appellation éco-quartier devrait donc s'en trouver mieux identifiée, à la fois en termes de réalisation, mais aussi d'image, donc d'exemplarité. En cela, c'est positif.

Pour autant, il faut espérer que ce ne sera pas un simple catalogue de bonnes intentions et de grandes idées généreuses peu en phase avec la réalité quotidienne. Il faut espérer aussi que ce ne sera pas une usine à gaz qui décourage les promoteurs publics et privés. Enfin, il faut espérer que ce label fonctionnera vraiment comme un levier promotionnel auprès des clients potentiels, mais aussi un levier d'aménagement raisonné du territoire.

Nous suivrons donc de près les effets de sa mise en œuvre sur notre territoire et nous demanderons à Monsieur le Maire qu'un bilan précis de l'impact de ce nouveau dispositif soit communiqué en Conseil municipal. Bien évidemment, nous voterons cette délibération. »

Monsieur le Maire espère pouvoir accélérer localement ce processus. Il estime que la population doit s'en emparer. Il confie sa satisfaction de constater la prise de conscience de bon nombre d'élus, circonspects jusqu'alors et qui ont enfin compris l'intérêt de consommer moins d'espace à l'urbanisation future, ce qui incitera les citoyens à accepter cette mutation culturelle..

A. MAISONNEUVE LE BREC fait le constat du retard pris par la France dans le domaine des éco-quartiers. Au regard des 20 ans d'avance des pays nordiques en la matière, notamment par la mise en commun des infrastructures, il juge que, loin d'être exemplaire, il faut reconnaître qu'il s'agit aujourd'hui de rattraper les retards accumulés.

Monsieur le Maire est parfaitement d'accord avec cette analyse. Pour autant, il est persuadé qu'avec l'effort de tous il sera possible d'avancer dans le bon sens. Il reconnaît que les pays scandinaves appliquent des procédures plus légères et moins bureaucratiques que la France et qu'il y a là matière à enseignement.

J. SOULARD considère pour sa part que si les élus sont bien convaincus de la nécessité de la démarche, il n'en va pas de même pour la population et qu'il faudra donc œuvrer contre l'avis des citoyens. Réfléchir à des aménagements qui consomment moins de foncier reste difficile et nécessite un travail de conviction et d'éducation.

A. MAISONNEUVE LE BREC rappelle que souvent ce sont les citoyens non élus qui lancent ces projets et réflexions sur lesquels se greffent ensuite les élus.

Monsieur le Maire est également convaincu que l'intelligence collective permettra progressivement de faire avancer ces projets.

A. VALIN est persuadée qu'il y a un travail de fond qui doit s'appliquer à toute une réflexion plus large

que les éco-quartiers. Il faut considérer également les transports qui les desservent, favoriser co-voiturage, usage des vélos, transports en commun, diminution des parkings, un ensemble d'avancées progressives par une autre façon de penser.

M. DAVID fait l'intervention suivante :

« Je vous rappelle que des jardins familiaux ont été créés à La Roche-sur-Yon dans le passé. Or, vous savez tous que ce type d'initiative est venu du secteur privé et que les collectivités qui se sont succédé ont toujours tenu ces jardins.

Ma question porte sur ces 200 ha puisque je me suis intéressée à ce dossier depuis le début. Ne serait-il pas possible de créer un consensus dans cette zone pour que l'on puisse avoir des jardins familiaux, comme cela existe à Saint-André d'Ornay ? Cela serait une bonne chose sur le plan éducatif et social, dans le cadre de l'apprentissage et de la mixité sociale souhaitée dans les quartiers sud. »

R. MESTRE se dit en accord avec ces projets d'éco-quartiers ; il souhaiterait par ailleurs que les transports en commun soient gratuits. Cependant, il appelle à la vigilance sur une imposition trop brutale de ces projets sur la vigueur économique de la ville. Il faut que ceux qui construisent de l'immobilier puissent continuer à en vivre. Ne pas oublier que certains citoyens disposent de terrains constructibles. Il faut concilier, dit-il, les réalités d'aujourd'hui avec les rêves de demain.

Monsieur le Maire partage cette volonté de permettre la construction de logements en fonction des besoins. Il indique que la politique municipale s'attache à diversifier l'offre locative. Une demande de dérogation de la loi Duflo a d'ailleurs été obtenue, dans le cadre de la réforme du PLH en cours. La défiscalisation passée, trop généreuse, a favorisé la construction de trop de logements dans des villes qui n'en avaient pas besoin. Mais il est bon quand même que des projets immobiliers démarrent avec un minimum de défiscalisation, en vue de redynamiser le logement et permettre ainsi d'offrir des logements privés, des logements intermédiaires, d'autres en accession ou encore en location.

J.G. DUTOUR revient sur les déclarations du groupe Les Verts : « comment envisager l'activité commerciale en centre ville et sa dynamisation si on supprime les parkings ? »

A. VALIN insiste :

« Nous n'avons pas dit que nous souhaitons supprimer tous les parkings en centre-ville. Nous avons dit qu'il fallait réduire leur nombre pour que la population apprenne à utiliser les séquençages des bus, le vélo et la marche à pied pour continuer de venir en ville. Personnellement, je ne viens pas en ville en voiture tous les jours et cela ne m'empêche pas de venir y faire mes courses. Il ne faut pas non plus exagérer et cela ne signifie pas non plus qu'il n'y aura plus une seule voiture en ville. »

S. IBARRA précise la philosophie recherchée à savoir qu'il ne s'agit pas de contraindre mais bien d'obtenir un volontarisme. Il rappelle que la ville a été labellisée « développement durable » aussi par sa mise en œuvre d'une démarche participative. Il lui paraît crucial de faire bouger les mentalités. C'est là le rôle des élus et il reconnaît que certains citoyens ou associations sont plus en avance sur ce domaine. L'essentiel est d'accompagner et de convaincre. Il ajoute qu'il est important d'obtenir l'assentiment des communes voisines, en terme de mixité sociale ou d'emprise au sol. Faire avancer le territoire en concertation serait un plus pour tous.

Monsieur le Maire indique que certaines communes de Vendée sont très en deçà des obligations en matière de logement social et qu'elles s'exposent au paiement de pénalités, conformément aux dispositions législatives.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	ETUDES D'ELABORATION DE PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
----	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération sont concernées par la mise en œuvre de la directive 2002/49/CE relative à la gestion du bruit dans l'environnement. Cette directive

transposée en droit français aux articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code de l'Environnement, impose aux collectivités compétentes la réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Le PPBE tend à prévenir les effets du bruit depuis certaines infrastructures routières, à réduire si nécessaire les niveaux sonores, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Il convient à la fois de recenser les actions déjà réalisées ou en cours, et de définir celles à mettre en œuvre pour les prochaines années.

Dans ce cadre, afin d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager dans le domaine de la prévention du bruit depuis les infrastructures routières, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de travailler ensemble dans le cadre d'un groupement de commandes.

Cette convention a pour objectif de définir les règles de collaboration entre les deux collectivités, pour mener ensemble les études relatives à l'élaboration du PPBE dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles. Il est proposé de valider ce dispositif et d'autoriser la signature de la convention.

A. AUBIN SICARD fait l'intervention suivante :

« Je tenais à vous faire part de ma surprise concernant cette délibération. Surprise tout d'abord, car rien ne figure sur les problématiques acoustiques dans l'Agenda 21. En effet, ces Plans de prévention du bruit et de l'environnement (PPBE) ne figurent pas dans ce qui devait être votre feuille de route en matière d'environnement. Je confirme donc ce soir qu'en plus d'être tardif, l'Agenda 21 est imparfait sur le contenu puisqu'il n'intègre pas ces problématiques acoustiques.

Le deuxième motif de surprise concerne les délais. J'ai bien regardé votre délibération où l'on nous parle d'une première et d'une seconde échéance d'élaboration. Cependant, on ne nous dit pas quelles sont précisément ces deux échéances. Alors, moi, je vais vous les donner. Vous avez parlé des deux types d'axes routiers pour lesquels la Ville serait concernée. La première échéance pour les axes routiers qui connaissent une fréquentation de plus de six millions de véhicules par an est le 18 juillet 2008. Et pour ceux qui connaissent une fréquentation comprise entre trois et six millions de véhicules par an, c'est le 18 juillet 2013, donc dans quelques jours. Or, que faisons-nous ce soir ? Nous décidons d'adopter des études qui permettront de les élaborer. Par conséquent, nous sommes hors délais et je le déplore.

Cela n'est peut-être pas une surprise car l'Agenda 21 a mis près de vingt ans pour accoucher et que les plans climat énergie territoriaux Agglomération-Ville ont été adoptés au taquet fin décembre, quelques jours avant l'échéance réglementaire. Ici, le cas est plus grave car nous sommes carrément hors délais.

Monsieur IBARRA, je ne crois pas que votre majorité ait brillé sur cette question par sa célérité. Madame VALIN disait tout à l'heure que le rôle d'un politique était d'anticiper. Or, sur ce sujet, vous avez été loin d'anticiper.

Ma dernière remarque porte sur la compétence de l'Agglomération en matière sonore, car elle n'est pas supposée avoir compétence en matière de nuisances acoustiques. En effet, on ne lui a jamais délégué cette prérogative. Je m'étonne donc de voir l'Agglomération mêlée à cette question, même si j'ai bien compris le souci d'économies budgétaires. »

S. IBARRA répond :

« Malgré la précision apparente de votre intervention, il y a beaucoup de contrevérités ou de choses exploitées à mauvais escient. Tout d'abord, les délais. Je pourrais vous en rappeler d'autres comme la loi-cadre européenne sur la qualité de l'eau pour laquelle la France est encore en retard et paye des amendes. S'agissant du plan de prévention du bruit, nous ne pouvons pas avancer tant que les services de l'État ne nous ont pas donné la cartographie spécifiant la classification des voiries. De ce point de vue, nous sommes donc dans le même calendrier que les autres collectivités.

Concernant l'Agglomération, il ne s'agit pas d'une question de compétence sur le bruit, mais de la maîtrise d'ouvrage sur les voiries. En effet, les voiries situées sur les zones d'activité ont été transférées à l'Agglomération sur le territoire de la Ville. Elles sont donc de la responsabilité de l'Agglomération. Cette dernière devra par conséquent mettre en œuvre les aménagements nécessaires qui viendront protéger les populations contre le projet.

Quant à l'Agenda 21, je ne suis pas surpris que tout n'y figure pas et j'espère que nous trouverons encore d'autres choses à y mettre et à amender. Par ailleurs, je rappelle qu'il résulte avant tout de concertations. Or, vous parlez ici d'éléments réglementaires qui s'appliquent à la Ville de La Roche-sur-Yon, comme ailleurs, dans les délais accordés par les services de l'État. »

A. AUBIN SICARD précise qu'une première carte a été établie en 2001, qu'une deuxième l'a été en 2010 et qu'elle a été actualisée en avril 2013. La Ville aurait donc dû commencer à travailler.

J. SOULARD indique que le rythme adopté a été le même que celui du Département puisque les cartes ont été reçues en même temps.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

17	TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURES DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Pour réaliser les travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville a été désignée comme coordonnateur.

Un appel d'offres ouvert avec publicité communautaire a été lancé.

Les marchés fonctionneront à bons de commande pour une durée d'un an, renouvelables par décision expresse pour une durée maximale de 4 ans.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la Direction Technique Bâtiments de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Les marchés conclus seront des marchés à bons de commande passés avec un seul ou plusieurs opérateurs économiques en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les marchés seront conclus sans minimum ni maximum. L'attribution des marchés a été effectuée le 05 juin 2013 par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Pour réaliser les prestations de télésurveillance et de gardiennage de bâtiments, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville a été désignée comme coordonnateur. Un appel d'offres ouvert avec publicité communautaire a été lancé.

Le marché sera conclu pour une année, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction, soit pour une durée maximale de quatre ans.

Les prestations pouvant être exécutées dans le cadre du marché sont la télésurveillance de certains bâtiments équipés et gardiennage avec des prestations à l'unité de jour, de nuit, le dimanche, les jours fériés, avec ou sans chien.

Il s'agit d'un marché à prestations forfaitaires et à bons de commande (sans montant minimum ni maximum). Chaque collectivité émettra ses propres bons de commande au fur et à mesure de la survenance de ses besoins.

Le montant annuel des prestations pour la Ville est de l'ordre de 80 000 € HT.

L'attribution du marché a été effectuée par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

A l'issue de l'attribution, un acte d'engagement par entité sera souscrit pour facturations distinctes entre les membres du groupement

La date prévisionnelle de commencement des prestations est fixée au 1^{er} octobre 2013. Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise EXCELIUM (44700 ORVAULT).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	ANRU - ACQUISITION DE PARTIES COMMUNES ET DE PLACES DE STATIONNEMENT - RESIDENCE FLEUR D'EPEE RUE GUTENBERG
----	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des quartiers nord, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition :

- de parties communes générales au Syndic de copropriété de la Résidence Fleur d'Épée, place du Point du Jour,

- d'emplacements de stationnement à divers propriétaires, formant l'immeuble 1 de la résidence composé des lots 1 à 5,

le tout cadastré section BK 788p pour une contenance de 264 m².

Ces acquisitions sont envisagées à titre gratuit pour les parties communes générales et moyennant le prix total de 25 000 € pour les emplacements de stationnement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	ANRU - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR UNE PROPRIETE DE VENDEE HABITAT
----	---

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Dans le cadre de l'aménagement du mail Jean Bart - Jean Yole - Sully, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales nécessite la mise place d'ouvrages dans l'emprise de la parcelle cadastrée BL 49 appartenant à Vendée Habitat.

Le conseil est appelé à approuver la constitution sans indemnité d'une servitude de passage sur cette parcelle dans le cadre d'une convention avec Vendée Habitat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ERDF - IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE 71 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
----	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle associatif, le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes d'une convention de servitude au profit d'ERDF, à titre gratuit, pour l'implantation d'un poste de transformation électrique dans un local situé 71 boulevard Aristide Briand.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU PROFIT DU SYDEV - IMPLANTATION DE POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE RUE DES TULIPES ET LIEUDIT 'LA SIRMIERE'
----	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'établissement de conventions d'occupation du domaine public communal, à titre gratuit au profit du SyDEV, pour l'implantation de postes de transformation

électrique rue des Tulipes et lieudit 'La Sirmière', ainsi que la participation financière pour l'extension du réseau électrique rue des Tulipes au hauteur de 38 479 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE MOULIN GRIMAUD - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La Roche-sur-Yon Agglomération dispose, sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon, d'un système d'assainissement constitué d'un réseau séparatif et de la station d'épuration boue activée de Moulin Grimaud.

Chaque année près de 7 000 tonnes de boues solides chaulées sont produites suite au traitement des effluents et sont valorisées en agriculture.

Afin de répondre aux évolutions successives (réglementaires et techniques), le périmètre d'épandage doit être actualisé et étendu.

Un dossier d'autorisation du périmètre d'épandage a donc été déposé par La Roche-sur-Yon Agglomération en Préfecture. Ce dossier est soumis à enquête publique du 17 juin au 17 juillet 2013. Dans ce cadre la Ville de La Roche-sur-Yon est consultée pour avis.

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

R. MESTRE (intervention inaudible)

A. VALIN indique avoir été membre d'une association de consommateurs particulièrement sensible au traitement des boues et au recyclage. Elle tient à indiquer qu'elle est parfaitement rassurée au vu des analyses et de la manière dont le sujet est traité.

S. IBARRA interpelle R. MESTRE car il ne connaît pas un seul agriculteur qui ait refusé ces apports. Quant au fonctionnement du dispositif, il rappelle que tous les labels de qualité ont été obtenus et que, depuis 2007, les parcelles bénéficiaires sont régulièrement suivies. Un bilan annuel réunit les associations de consommateurs, les représentants de l'Etat et les agriculteurs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE SON ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Centre Technique Municipal (CTM) de la Ville de La Roche-sur-Yon s'est développé au fil des ans, par adjonction de constructions successives, sur un terrain situé rue Monge, dans une zone d'activités industrielles.

L'entreprise ATLANTIC, société française de développement thermique, dispose d'un site industriel, conception et fabrication, mitoyen du CTM. Cette entreprise ayant besoin d'accroître les surfaces liées à la chaîne de production de son atelier électronique, a récemment sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour acquérir une partie du terrain du Centre Technique Municipal où est installé principalement l'atelier mécanique.

La Municipalité, désireuse de favoriser le maintien de cet important site industriel sur le territoire communal, a répondu favorablement à cette demande.

Parallèlement, il était constaté la vétusté des locaux de l'atelier mécanique ainsi que des parties techniques nécessaires à son fonctionnement. De plus, l'organisation spatiale et fonctionnelle pour la desserte des différents ateliers ne répondait plus, de manière optimale, aux exigences liées aux missions assurées par le CTM.

Ces circonstances permettent d'envisager une restructuration partielle des ateliers et le réaménagement des voiries du site, 116 rue Monge, parcelle BP 163, zone classée UEa au PLU.

Une AMO a été chargée de proposer un programme. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme de l'opération estimée à environ 2 400 000 € .

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DES CARBURANTS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Ville de la Roche-sur-Yon doit s'approvisionner en carburants pour ses véhicules, matériels thermiques, balayeuses, tondeuses autoportées... Ces achats sont effectués par la Direction Générale du Centre Technique Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure à cet effet un accord-cadre auprès des fournisseurs de gazoil, sans plomb 95 et GNR (gazoil non routier) et ce dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

A l'issue de l'accord-cadre, 3 fournisseurs seront retenus pour la remise en concurrence, au fur et à mesure de la survenance des besoins. Ces commandes feront l'objet de marchés subséquents

Il est proposé de conclure un accord cadre pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	REVISION STATUTAIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE 'SYDEV'
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Pour faire suite à l'avis favorable émis par les Comités Territoriaux de l'Energie réunis les 18, 20 et 21 mars dernier, le Comité syndical du ' SyDEV ' (Syndicat d'Energie et d'Equipement de la Vendée) a adopté un nouveau projet de statuts par délibération du 12 avril 2013.

En application du ' CGCT ' (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal est appelé à adopter les nouveaux statuts du SyDEV.

Cette nouvelle révision statutaire a pour objet de permettre notamment :

- l'adhésion des ' EPCI ', Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- l'adaptation des compétences pour tenir compte de l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- l'introduction d'une nouvelle compétence facultative ' communications électroniques ' ;
- la scission de la compétence facultative ' production d'énergie ' en 3 compétences ;
- la simplification de mise en œuvre de la compétence facultative ' infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- la constitution des Comités Territoriaux de l'Energie sur des périmètres actualisés et cohérents avec les territoires intercommunaux, après le premier renouvellement général des conseils municipaux élus en 2008.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, il est proposé que le conseil municipal autorise l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 3 849,97 € à imputer sur le budget principal de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	FOURNITURE DE REPAS POUR LES MULTI-ACCUEILS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - TARIFS
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour les multi-accueils de La Roche-sur-Yon Agglomération, le tarif de fourniture des repas à 1,90 € HT et le prix du goûter seul à 0,70 € HT, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'avenants aux marchés de travaux relatifs aux opérations suivantes :

- Aménagement des espaces publics du PEM et de la gare routière (maîtrise d'ouvrage déléguée ORYON) : fourniture de végétaux + 9 945 € HT - installation d'un contrôleur d'accès + 1 449,34 € HT - aménagements paysagers + 4 207,50 € HT
- Construction d'un pôle associatif - Relogement des associations dans l'ancienne gendarmerie Boulevard Briand (maîtrise d'ouvrage VILLE). Un avenant de changement de dénomination d'entreprises, sans incidence financière et 8 avenants pour des modifications techniques générant des plus et des moins pour un montant total de 14 902,40 € HT sur un montant de marchés cumulés de 1 963 360,04 € HT.
- Marché de prestations de services de télécommunications - Lot n° 5 ' Téléphonie mobile ' - Avenant de transfert suite à la fusion/absorption d'ORANGE FRANCE par FRANCE TÉLÉCOM et avenant de changement de nom.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Cette délibération ne manque pas de nous surprendre. Elle démontre le manque de prévision pour certains postes et l'excès de précautions pour d'autres. Mais surtout, nous ne pouvons pas admettre que l'on dépense environ 15 000 € pour (je cite) : « qu'à la demande du maître d'ouvrage, on réalise des plantations courant juin 2013 afin d'effectuer une réception des travaux fin juillet 2013 ».

En effet, si les plantations d'arbres en juin flétrissent, les inaugurations elles, fleurissent. Nous avons déjà remarqué que la majorité des arbres plantés sur les travaux que vous avez fait faire sont en train de dépérir. Enfin, en période de crise, dépenser 15 000 € - ce que certains gagnent pratiquement dans une année de travail - est indécent. Et ce, pour ne pas attendre l'automne et planter de manière plus sûre ces arbres et plantes.

Monsieur le Maire, je suis étonné. Nous ne comprenons pas qu'un ancien cadre de l'agriculture ait oublié la saisonnalité.

Vous avez un arbre qui dépérit à l'angle de la rue Clemenceau et d'autres sont aussi dans ce cas. Comme vous le savez, planter en plein été est une erreur car la saison des plantations est en automne. Il est donc regrettable de planter des arbres maintenant. De plus, comme cela coûte plus cher, nous aurions économisé cette somme. »

Monsieur le Maire précise que les arbres ont certes subi un choc mais qu'ils ne dépérissent pas. Ils sont même en train de « repartir » comme cela était prévu ; Il ajoute qu'un très grand arbre sera planté à l'automne, comme tous ceux qui seront autour de la place Napoléon.

J. SOULARD précise :

« Il a effectivement été demandé de planter ces arbres plus tôt sur une moitié du parvis. Mais cela ne concerne pas l'inauguration. L'idée est d'avoir une certaine visibilité afin de se rendre compte de ce que cela pouvait donner. Ensuite, les autres arbres seront plantés sur la seconde moitié.

S'agissant du fait que les arbres meurent ou non, sachez que cela ne coûtera pas plus cher à la Ville puisque leur remplacement est prévu dans le marché si besoin. Enfin, ils ont déjà été déplacés plusieurs fois en pépinière pour justement les préparer et éviter ainsi le stress qu'ils peuvent subir. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

38 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

30	PERSONNEL MUNICIPAL - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a prévu la mise en place d'un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir, si elles le souhaitent, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour un ou plusieurs de ses agents.

Par la suite, il appartient au conseil municipal d'adopter, après avis du Comité Technique Paritaire, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, en fonction de ses besoins en recrutement et de ses volontés de titularisation. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée propose d'organiser les sessions de sélection professionnelle pour les grades des cadres d'emplois et pour le nombre d'emplois prévus par le programme, à raison de 75 € par dossier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	PERSONNEL MUNICIPAL - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE 'SANTE'
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été publié au JO du 10 novembre 2011.

L'objectif est de donner un cadre législatif et réglementaire à la participation des employeurs publics.

Il est proposé au conseil municipal de retenir, à compter du 1^{er} septembre 2013, la procédure de labellisation pour la couverture du risque 'santé'.

Ainsi, les agents qui ont souscrit ou qui souscriront à un contrat labellisé se verront attribuer une participation financière fixée par seuil de revenus annuels nets imposables, comprise entre 60 et 180 € pour l'année 2013.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et des réorganisations de la Direction Education et du projet de Service Espaces Verts notamment.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 40,95 ETP et les suppressions 30,86 ETP.

R. MESTRE fait l'intervention suivante :

« J'ai l'impression que malgré la mutualisation, le nombre d'agents ne baisse pas à la Ville. Or, notre président avait annoncé qu'il faudrait baisser le nombre de fonctionnaires en 2014. Par ailleurs, il faut également savoir que la France compte deux fois plus de fonctionnaires que l'Allemagne. Aussi, compte tenu du nombre de départs en retraite à la Ville de La Roche-sur-Yon, je pense que cela

pourrait donner une bouffée d'oxygène en termes de frais de fonctionnement et permettre de consacrer ainsi un peu d'argent pour la détresse économique et sociale que nous allons subir. »

Monsieur le Maire considère que les charges de fonctionnement sont très maîtrisées depuis le début de ce mandat. Il indique que la création des postes aux espaces verts découle de l'agrandissement de la Ville. En outre, la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours va influencer sur les moyens à mettre à disposition pour cette priorité éducative mais ce sera sans incidence sur les impôts, les ressources seront trouvées *en interne*. Quoiqu'il en soit, il annonce que les résultats de l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes, qui seront rendus prochainement, montreront la bonne gestion de la Ville.

A. LEBOEUF interpelle R. MESTRE ; elle refuse ces contrevérités. Elle rappelle que le passage en Agglomération a transféré six millions d'euros de frais de personnel vers cette structure. Par ailleurs, la très large mutualisation des services permet une facturation d'un million d'euros qui reviennent à la Ville pour frais des services « ressources ». S'y ajoutent les prestations rendues par le CTM, pour un million d'euros supplémentaire, et ce sont bien 8 millions d'euros qui allègent le budget Ville. Affirmer le contraire relève de la pure démagogie.

Monsieur le Maire note que les interventions de R. MESTRE, par ailleurs absent des commissions de travail du conseil municipal, ne visent qu'à une reprise par la presse.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Le jeu des créations et des suppressions de postes laisse apparaître la création de dix emplois à plein temps, dont la majorité sont des animateurs et du personnel de restauration.

Or, lors de la dernière séance, nous vous avons demandé le coût de la semaine de 4,5 jours dans les écoles et vous ne nous avez jamais répondu. Vous refusez donc de nous donner le coût du sauvetage du soldat PEILLON et de son capitaine François HOLLANDE. Il faudra donc le faire par des additions.

Nous commençons donc cette addition par dix salariés en plus, en attendant la suite. Il faut appliquer les règles de la démocratie et annoncer le coût des mesures que vous prenez. Nous attendons des chiffres. Or, Monsieur le maire, vous semblez être brouillé avec les chiffres.

En effet, vous ne connaissez pas le coût du passage de la semaine à 4,5 jours dans les écoles et vous comptez 5 000 places de parking dans le centre-ville. À ce titre d'ailleurs, je pense que le centre-ville est un hyper-centre dans lequel vous avez englobé toutes les rues adjacentes. Je suis donc étonné que vous ne maîtrisiez pas ces chiffres car je sais que vous êtes une personne qui gère avec parcimonie et que vous comptez facilement. »

S. IBARRA pense que la droite sociale atteint ses limites sur l'éducation. Cette refondation vise à donner plus de chance aux enfants de toutes les familles. Réorganiser le temps d'apprentissage sur des plages plus favorables et ajouter des activités gratuites visant à ouvrir l'esprit sur la culture, le sport, la citoyenneté ou la conscience environnementale, c'est vouloir apporter plus, au-delà de l'école.

J.G. DUTOUR précise que son groupe ne demande que le coût de cette réforme.

M. PELTAN intervient :

« Je voudrais simplement répondre un mot à Monsieur IBARRA. La semaine de 4.5 jours, pourquoi pas, mais aujourd'hui, aucune étude scientifique n'a démontré les bienfaits son application. Simplement, le fait d'agir sur cet axe est un levier facile pour le ministère. De plus, vous savez comme moi que cela ne suffira pas et qu'il faudrait actionner bien d'autres leviers. Cependant, certaines choses telles que le temps de travail sont beaucoup plus compliquées à mettre en œuvre pour le ministre. Certes, nous pouvons comprendre que vous l'appliquiez en bon disciple de François HOLLANDE, mais permettez-nous d'avoir un avis quelque peu différent. »

M. CHANTECAILLE est en accord avec M. PELTAN sur un unique point : il existe en effet beaucoup d'autres leviers que les rythmes chronobiologiques de l'enfant. L'un d'eux est le nombre d'enseignants. Or, durant le précédent quinquennat, bon nombre de postes ont été supprimés. Elle fait le parallèle avec le nombre de fonctionnaires : ils sont bien utiles pour assurer le service public.

S. CHARTIER est en désaccord avec M. PELTAN ; elle cite les rapports des chronobiologistes qui s'accordent tous à dire que les matinées sont propices à l'apprentissage. Il ne faudrait pas considérer que les Vendéens sont différents du reste du monde sur cet aspect.

Par ailleurs, elle rappelle qu'il s'agit d'un premier pas, mais la situation de La Roche-sur-Yon qui expérimente ce dispositif depuis longtemps sans noter une quelconque influence néfaste sur les

résultats. Cette réforme, elle en est convaincue, apportera un avantage aux enfants, celui de s'ouvrir à plus de diversité et, par là même, de mieux recevoir les apprentissages fondamentaux.

A. MAISONNEUVE LE BREC fait l'intervention suivante :

« Je suis très objectif sur ce sujet et je n'ai pas de préjugés car je m'interroge beaucoup sur cette réforme. Cependant, je note deux choses ce soir. Premièrement, je n'ai pas entendu parler d'agression de l'école. Or, en cinq ans de présidence SARKOZY, je ne me souviens pas de manifestation d'enseignants, à la différence des premiers mois de François HOLLANDE. Deuxièmement, s'agissant des critères d'évaluation et de l'argument qui consiste à dire que cela n'est pas pire, je suis désolé, mais ce discours me semble assez léger en termes d'éducation. Je pense que l'on raisonne à l'envers. Nous devrions raisonner sur des critères permettant d'aller vers du mieux et non pas dire que nous ne faisons pas moins bien. Cela me rappelle d'ailleurs quelques scandales dans l'industrie pharmaceutique où des médicaments étaient comparés à d'autres en disant qu'ils n'étaient pas moins bien. J'espère que nous n'en n'arriverons pas là avec l'école. »

Monsieur le Maire a effectué une tournée de toutes les écoles et il y a entendu la confirmation de ce qui se passait dans les 4 écoles « pionnières » : les enseignants sont présents plus longtemps à l'école mais il y a en conséquence un meilleur échange entre les collègues, et les enfants sont donc moins stressés. Le travail est donc de meilleure qualité.

L'aspect le plus révolutionnaire, selon lui, c'est cet échange accru entre personnels municipaux, enseignants et parents. C'est là qu'il y aura un véritable progrès pour le bien-être de l'enfant et l'utilisation des meilleurs moments pour recevoir les apprentissages.

Pour revenir aux chiffres réclamés, la complexité du nombre d'ateliers envisagés ajoutée à la prise en charge des déplacements rend difficile l'analyse globale. En tout état de cause, l'utilisation des deniers publics est toujours rigoureuse et aucun débordement n'est envisagé. Cependant, il n'y aura pas de critère financier qui obèrera la réussite de cette réforme, c'est un engagement qu'il revendique et il assume l'effort, en personnel et en moyens pour en garantir la mise en œuvre.

Il rappelle que déjà en 2008, la Chambre Régionale des Comptes avait relevé que La Roche-sur-Yon était une des villes qui consacrait la part budgétaire la plus importante au domaine de l'éducation. C'est une priorité qui reste constante, il faut donc mettre un maximum de moyens et de réflexion sur l'organisation des moyens pour progresser sur ce sujet.

M. PELTAN demande au Maire quels sont les 10 postes qui vont être redéployés.

Monsieur le Maire rappelle que la modernisation et l'informatisation permettent de mieux gérer l'activité des services. Il s'agit là du quotidien de la collectivité ; il la rassure sur ce sujet, les moyens sont utilisés au mieux pour faire aboutir ce projet.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« Nous avons quelques questions sur cette semaine de 4.5 jours qui n'a pas encore donné lieu à un véritable débat dans cette enceinte. Je souhaite donc faire une toute petite digression moi aussi.

Concernant les ministres qui ont fait des réformes - et Dieu sait s'il y en a eu -, je pense que chacun d'entre eux a toujours eu à cœur de bien faire car on ne fait pas une réforme pour faire mal. On peut donc donner crédit à chacun des ministres qui se sont succédé dans ce sens. Par conséquent, je donnerai crédit de la même façon au ministre actuel.

Ce qui m'inquiète le plus dans cette réforme, ce n'est pas celle de La Roche-sur-Yon - car vous arriverez de toute façon à la financer car la Ville en a les moyens -, mais la différence entre les urbains et les habitants des petites villes de campagne. En effet, les toutes petites communes n'auront pas les moyens que nous avons. Il y aura donc une grosse différence et l'Etat n'a pas dégagé les moyens nécessaires pour cela. Il y a beaucoup de réticences et les moyens de l'Etat « descendants » n'existent pas au niveau des besoins sur cette réforme. Or, chaque enfant de la République doit avoir droit à la même formation, qu'il habite dans une petite commune au fin fond de la Vendée où à La Roche-sur-Yon. Cela ne sera pas le cas, c'est évident.

Vous venez en effet d'expliquer tous les moyens et toutes les possibilités qu'il y aura en demi-journée grâce aux associations ou aux types de formation. Il y en aura des dizaines et cela est très bien. Cependant, pensez-vous que cela sera la même chose dans les toutes petites communes ? »

Monsieur le Maire précise qu'il y a certainement moins de difficultés pour les petites communes à mettre en œuvre une telle réforme. C'est une question d'organisation, d'ailleurs deux communes du territoire se sont lancées dans le projet pour la prochaine rentrée. Il dit avoir confiance dans la capacité des élus à réussir cette mise en place. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

33	ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE ET SMACL ASSURANCES
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Afin de mettre fin à un litige en cours devant le Tribunal Administratif de Nantes, portant sur l'application, par SMACL Assurances, des clauses d'un contrat relatif aux risques statutaires du personnel municipal postérieurement à son échéance, il est proposé de conclure une convention de transaction entre les parties.

SMACL Assurances versera une somme de 2 784,31 € à la Ville qui se désistara de son recours.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	RECONSTRUCTION DE L'EHPAD TAPON - REALISATION PAR LE CCAS D'UN CREDIT RELAIS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Afin de financer la reconstruction de l'EHPAD TAPON situé rue de la Gîte Pilorge à La Roche-sur-Yon et dans l'attente du remboursement du FCTVA par l'Etat, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon a délibéré le 16 avril 2013 sur la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire, d'un crédit relais à taux indexé de 900 000 € sur trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la réalisation de ce prêt.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE EUROPE ECOLOGIE LES VERTS POUR L'ETIQUETAGE DIFFERENCIE DES PRODUITS EN PROVENANCE DES COLONIES ISRAELIENNES EN PALESTINE
-----------	--

Rapporteur : Mme Francine-Nicole Chabot

Il est proposé au conseil municipal :

- d'exprimer son soutien à l'initiative portée par ces 13 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, afin d'obtenir une réglementation européenne imposant un étiquetage différencié entre ' produits des colonies ' et ' produits israéliens ' ,
- de demander au gouvernement français que cette mesure soit rapidement soumise au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères Européens,
- de soutenir les associations qui ont engagé une campagne de sensibilisation des distributeurs et des consommateurs : France Palestine-Solidarité, la FIDH, la LDH, la Cimade, CCFD-Terre solidaire, le MRAP, Artisans du Monde, etc.

R. MESTRE déclare :

« La question est de savoir si oui ou non nous étions d'accord pour préserver la terre des Palestiniens. Personnellement, je suis tout à fait solidaire de mon gouvernement mais ce n'est pas par l'étiquetage que nous pourrions revenir à la politique du gouvernement français. Par conséquent, je m'abstiendrai.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

N'ont pas pris part au vote : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Pierre REGNAULT





CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2013

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
M. Jean-Claude ARDOUIN	Mise à disposition des parcelles HY 29 et 30, lieudit « La Moutillière »	13/05/2013

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Tarifs d'utilisation des salles Théâtre et Maison Gueffier (arrêté n° 13-1509)	18/06/2013
Tarifs 2014 du Centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg (arrêté n° 13-1551)	20/06/2013

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Création de la règle de recettes « Ecole d'Art » (arrêté 13-1146)	13/05/2013

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation relative à la préparation au départ des lauréats de la bourse Ulysse	18/04/2013
Avenant n° 1 à la convention n° 021.2013 de prestation pour la mise en place d'activités sur l'accueil périscolaire Léonce Gluard	13/05/2013
Avenant n° 1 à la convention n° 007.2013 de prestation pour la mise en place d'activités sur l'accueil périscolaire Flora Tristan	24/05/2013

**INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
PAR DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT**

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

**Du 7 mai au 20 juin 2013
Conseil Municipal du 3 juillet 2013**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
13-049	SMB BUROPLAN 161 Rue d'Aubigny 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Reproduction ponctuelle des documents du Plan Local d'Urbanisme	Mini : sans Maxi : 45 000 € sur 3 ans
13-050	NEOPOST 5 Boulevard des Bouvets 92747 NANTERRE Cedex	Location machine à affranchir	2 410 € / an
13-051	PICHAUD SARL ZA Les Touches 85600 SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY	Travaux de réfection, plafonds, électricité, chauffage au GS Marcel Pagnol Lot 1 : plafonds suspendus	67 755,55 €
13-052	SNGE OUEST 8 Rue René Coty 85018 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux de réfection, plafonds, électricité, chauffage au GS Marcel Pagnol Lot 2 : électricité	93 048,47 €
13-053	HERVE THERMIQUE 23 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux de réfection, plafonds, électricité, chauffage au GS Marcel Pagnol Lot 3 : chauffage – ventilation	57 000 €
13-054	PINEAU MENUISERIE Rue du Stade 85250 VENDRENNES	Terrain d'aventure – rue des primevères – construction d'un local et préau en bois Lot 6 : mobiller bois vailée	34 811,28 €
13-068	NEXTIRAONE 1, 3 Rue Jacques Daguerre 44324 NANTES	Acquisition d'éléments actifs téléphoniques et acquisition de mises à jour de licences Lot 1 : acquisition d'éléments actifs	9 876,74 €
13-069	NEXTIRAONE 1, 3 Rue Jacques Daguerre 44324 NANTES	Acquisition d'éléments actifs téléphoniques et acquisition de mises à jour de licences Lot 2 : acquisition de mise à jour de licences d'un système téléphonique	22 982,94 €
13-076	SAS TROUILLARD 4 Boulevard Jean Moulin 44006 NANTES	Fourniture de béton non structuré et chape ciment	Mini : 6 000 € / an Maxi : 28 000 € / an
13-077	SAS ELIE LAURENT 8 Rue de Turenne 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 1 : démolition – menuiseries intérieures bois	54 232,30 €
13-078	MIROITERIE DE L'OUEST 12 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 2 : menuiseries extérieures aluminium	23 236 €
13-079	SARL AUCHER Rue Michel Breton ZA Sud Est 85150 LA MOTHE-ACHARD	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 3 : cloisonnements – faux plafonds – isolation	5 335 €
13-080	SARL AUCHER Rue Michel Breton ZA Sud Est 85150 LA MOTHE-ACHARD	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 4 : revêtements de sols PVC – peinture	13 030 €
13-081	SARL JARNY 352 Rue des Poirières 85150 SAINT FOY	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 5 : plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation	14 040,73 €

13-082	VENDEE FLUIDES ENERGIES 14 Rue Eric Tabarly PA L'Eraudière 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Annexe groupe scolaire Moulin Rouge – création d'un accueil matin et soir Lot 6 : électricité	8 950 €
13-083	VALDEFIS La Loge 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Valorisation économique de bois issus d'une peupleraie comptant 756 arbres, sur le site des Coux	8 330 € (recettes)
13-084	FAGE EDITIONS 3 Rue Camille Jordan 69009 LYON	Réalisation du catalogue de l'exposition sur l'Egypte	10 947,87 €
13-086	CAVAC 12 Boulevard Réaumur 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Achat de produits horticoles pour les espaces verts Lot 1 : engrais	Sans mini Maximum : 42 000 € / an
13-087	EDP 51 Rue des Barettes 85110 CHANTONNAY	Achat de produits horticoles pour les espaces verts Lot 2 : matières organiques	Sans mini Maximum : 36 000 € / an
13-088	CAVAC 12 Boulevard Réaumur 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Achat de produits horticoles pour les espaces verts Lot 3 : gazons	Sans mini Maximum : 12 000 € / an
13-089	EDP 51 Rue des Barettes 85110 CHANTONNAY	Achat de produits horticoles pour les espaces verts Lot 4 : herbicides	Sans mini Maximum : 8 000 € / an
13-091	OUEST ETANCHE Rue Charles Tellier ZI de la Folle 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Programme 2013 – Réfection étanchéité de toiture terrasses Lot 1 : GS Marcel Pagnol	133 069,55 €
13-092	OUEST ETANCHE Rue Charles Tellier ZI de la Folle 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Programme 2013 – Réfection étanchéité de toiture terrasses Lot 2 : GS Laënnec	6 546,54 €

• T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

Article 28 - Procédures adaptées }
Article 30 - Services procédures adaptées }
Article 33 – Appel d'Offres < 500 000 € HT }
Article 35 – Marché négocié < 500 000 € HT }
Article 74-II-I°- Maîtrise d'œuvre adaptée }

< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire